



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES 2016 - 2020

Rapport d'information
du Conseil communal au Conseil général

Version : 1.0 – TH 162274

Date : 24.11.2014

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
18.11.2014	0.1	Création et rédaction du document, envoi pour vérification et contrôles à l'AFIN	CHS
20.11.2014	0.2	Mise à jour et compléments, estimations des charges financières	CHS, LBR, YBU
24.11.2014	1.0	Adoption par le Conseil communal	CHS

Table des matières

1.	Résumé	4
2.	Bref rappel des faits	5
3.	Eléments et hypothèses retenues dans l'élaboration du plan financier et des tâches (PFT).....	5
3.1.	Réformes au niveau cantonal	6
3.2.	Programme d'assainissement de l'Etat	6
3.3.	Priorités du Conseil communal	7
3.4.	Relèvement de la capacité d'investissement net	8
3.4.1	Crédits-cadres	8
3.4.2	Crédits d'objets	9
3.5.	Autres hypothèses de calcul	9
3.6.	Recettes fiscales	9
3.7.	Péréquation financière	10
3.8.	Consolidation financière.....	10
4.	Compte de résultat	11
5.	Classification fonctionnelle	11
6.	Compte des investissements	13
7.	Besoins en financement, évolution de la dette	14
8.	Mesures de consolidation financière	15
9.	Conclusion.....	16
10.	Annexes.....	17

Liste des tableaux

Tableau 1:	Répartition des points d'impôt entre l'Etat et la Commune consécutive à la réforme de l'harmonisation des impôts et à la révision de la loi sur la police	10
Tableau 2:	Evolution du compte de résultat 2015-2020, en CHF	11
Tableau 3:	Evolution des charges nettes selon la classification fonctionnelle, en CHF	12
Tableau 4:	Planification des investissements nets 2015-2020, en CHF	13
Tableau 5:	Evolution du compte de financement, en CHF et en %.....	15
Tableau 6:	Evolution de la dette et de la fortune, en CHF	15

En raison des arrondis des chiffres, les totaux figurant dans les tableaux ne sont pas toujours égaux aux additions des nombres figurant dans les colonnes.

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Pour la première fois, le plan financier et des tâches (PFT) 2016-2020 vous est présenté dans un rapport d'information séparé du budget. A ce titre, notre Conseil anticipe l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).

Le PFT 2016-2020 est basé sur les réformes initiées par l'Etat et la Commune qui nous sont connues à ce jour. Il table également sur une évolution des recettes et des dépenses calculée par les dicastères et certains indicateurs. Il ne tient pas compte des effets du programme d'assainissement de l'Etat qui nous sont encore inconnus et de transferts de charges qui pourraient atteindre CHF 3 à 4 millions pour notre seule Commune.

Le PFT 2016-2020 inclut trois objectifs considérés comme prioritaires par le Conseil communal. Premièrement, il permet de mener à bien l'achèvement des réformes entreprises dans le domaine de la sécurité publique, de la défense contre les incendies et des secours sanitaires. Deuxièmement, il inclut les ressources nécessaires à la réorganisation des transports publics, à compter du changement d'horaire 2015-2016. Troisièmement, il vise à relever progressivement le niveau d'investissements nets de la Commune de quelque CHF 5,7 millions, dans le budget 2015, à CHF 7 millions en 2020, avec un degré d'autofinancement minimal compris entre 80 et 100%. Ce relèvement permettrait d'atteindre en 2020 un volume d'investissements bruts équivalent à 10% des charges d'exploitation, soit le minimum requis par le MCH2 pour une collectivité publique.

Sur la base des hypothèses retenues, sans tenir compte des mesures de consolidation financières ni des transferts de charges de l'Etat, l'équilibre pourrait être encore atteint en 2016 et 2017. En revanche, à partir de 2018, toutes choses étant égales par ailleurs, le déficit pourrait être supérieur à CHF 1 million en 2018 et dépasser CHF 2 millions en 2020.

Il en résulterait une insuffisance de financement de plus de CHF 1,3 million dès 2017, malgré un autofinancement de 80%, qui dépasserait CHF 3,2 millions en 2020, avec un degré d'autofinancement plongeant à 53%. La dette pourrait augmenter de plus de CHF 10 millions et la fortune diminuer de CHF 6,2 millions. Les charges d'intérêt supplémentaires grevant le compte d'exploitation pourraient atteindre CHF 400'000 en 2020.

Ces prévisions n'ont encore rien d'inéluctable. Elles méritent donc d'être appréciées avec précaution. Mais alliées aux incertitudes générées par le programme d'assainissement de l'Etat, elles justifient la consolidation des finances entreprises par nos Autorités dès l'entrée en force de la convention de fusion et démontrent toute la nécessité de poursuivre les réflexions et les démarches en ce sens.

2. Bref rappel des faits

L'article 6.2 du règlement général, du 19 décembre 2012, charge le Conseil communal d'établir un plan financier et des tâches (PFT) pour les cinq ans qui suivent le budget. Ce document sert à planifier et à gérer les prestations et les finances à moyen terme.

Selon cette disposition, le PFT contient :

- a) Les tâches principales de la Commune et l'aperçu de l'évolution prévisionnelle des prestations ;
- b) Une vue d'ensemble des charges et des revenus du compte de fonctionnement, répartis par groupes de tâches, la classification fonctionnelle faisant foi, et par nature ;
- c) Une récapitulation des dépenses et des recettes des investissements ;
- d) Une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement ;
- e) Une vue d'ensemble de l'évolution du patrimoine et de l'endettement ;
- f) Une évolution des indicateurs financiers.

Le PFT ne constitue pas un plan quinquennal, figé une fois pour toutes, comme le pratiquaient les anciennes démocraties populaires. C'est un document qui est révisé et mis à jour chaque année de manière roulante. La situation qui vous est livrée dans le présent rapport reflète donc les effets de réformes connues au moment de la rédaction du présent rapport, réformes menées aux niveaux fédéral, cantonal et communal, et les tendances générales évaluées par les dicastères et l'administration des finances, sur la base d'indicateurs et d'indices financiers, économiques et sociétaux. Il prend également en compte des objectifs politiques et examine s'ils sont atteignables, en l'état actuel des connaissances. Plus simplement dit, un PFT ne saurait être exact : il remplace l'incertitude par l'erreur.

La loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 prévoit elle aussi l'élaboration d'un PFT. Elle fixe des principes similaires aux nôtres à ses articles 13 à 16. Il est toutefois prévu qu'un modèle de PFT standardisé soit mis à disposition des Communes. A cet effet, un groupe de travail constitué de représentants de l'Etat et des Communes a été constitué. Il n'est donc pas exclu que le PFT vous soit présenté, à l'avenir, sous une forme différente que celle du présent rapport.

3. Eléments et hypothèses retenues dans l'élaboration du plan financier et des tâches (PFT)

Les prévisions à moyen terme sont toujours entourées de nombreuses incertitudes. Elles doivent néanmoins permettre aux Autorités de prendre un cap, de fixer des priorités, et aux services administratifs de mieux planifier leurs charges et leurs recettes en conséquence. Le PFT qui vous est proposé inclut les éléments connus à ce jour. Il tient également compte des intentions du Conseil communal jusqu'à la fin de la présente législature.

3.1. Réformes au niveau cantonal

Six réformes importantes ont d'ores et déjà été décidées au niveau de l'Etat et intégrées dans le budget 2015 et le PFT. Il s'agit, pour rappel, de :

- a) L'harmonisation de la facture sociale, adoptée par le Grand Conseil par 105 voix contre 1, le 18 février 2014, et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 ;
- b) La rénovation du cycle 3, pour les années 9, 10 et 11 de la scolarité obligatoire, adoptée par le Grand Conseil par 100 voix contre 7, le 18 février 2014, entrée en vigueur le 1^{er} août 2014 ;
- c) La révision de la loi sur la police neuchâteloise, adoptée par le Grand Conseil par 101 voix sans opposition, le 4 novembre 2014 et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2015 ;
- d) La révision partielle de la péréquation financière intercommunale, portant sur la péréquation des ressources, qui sera débattue par le Grand Conseil au début 2015 ;
- e) La révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), en cours de traitement au Grand Conseil au moment de la rédaction de ce rapport ;
- f) La réorganisation des soins préhospitaliers, consécutive à la réorganisation du 144 (nouveaux articles 116a et 116b de la loi de santé (LS), du 16 février 1995).

Le PFT 2016-2020 inclut les effets de la réforme de la fiscalité des personnes physiques qui devrait se poursuivre jusqu'en 2018, si le Grand Conseil en décide ainsi en 2016. Il tient compte également de la fin des dispositions transitoires de la réforme de l'harmonisation du produit des impôts qui devrait améliorer nos recettes à partir de 2017.

Le PFT 2016-2020 n'incorpore néanmoins pas encore les effets de la réforme de la péréquation structurelle, actuellement en cours de révision.

3.2. Programme d'assainissement de l'Etat

Le Grand Conseil a adopté, le 26 mars 2014, la motion 13.186, qui prie le Conseil d'Etat « *de présenter et de mettre en œuvre le plus rapidement possible, mais, en tous les cas, avant la session du budget 2016, un programme d'assainissement des finances du canton qui porte sur une amélioration de 8% des charges déterminantes, soit environ 164 millions de francs (base comptes 2012)* ».

Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà informé les Communes que ce programme les concernerait à hauteur de CHF 30 à 40 millions, ce qui représente pour Val-de-Ruz une somme de l'ordre de CHF 3 à 4 millions. Préférant la concertation à la confrontation, le chef du Département des finances et de la santé et la Conférence des directeurs communaux des finances (CDC-Finances) ont convenu ensemble de constituer un groupe de travail qui débutera son activité en janvier 2015.

Le groupe de travail aura pour tâche de mener une réflexion de fond sur les domaines partagés entre l'Etat et les Communes. Un examen sera prioritairement mené sur une simplification des normes, des lois et des règlements en vigueur, de manière à ce que les transferts de charges envisagés soient accompagnés d'un transfert de compétences pour les Communes.

Dans son courrier du 12 novembre 2014 (cf. annexe 4), l'Association des Communes neuchâtelaises (ACN), par son comité, confirme sa volonté de privilégier le dialogue. Mais, en attendant d'y voir plus clair sur le programme d'assainissement en question, elle appelle le Conseil d'Etat à renoncer à tout projet qui pourrait entraîner une augmentation des charges répercutées sur les Communes ou l'introduction de nouvelles dépenses. Il lui apparaît ainsi urgent de mener une appréciation politique d'ensemble comme préalable à toute nouvelle modification législative ou réglementaire.

Enfin, le Conseil d'Etat n'a pas caché son intention de faire participer les Communes à la part cantonale au Financement d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), estimée à CHF 11 millions. Si cette volonté est confirmée, il n'est pas exclu que les Communes prennent en charge le 50% de ce montant, ce qui représenterait pour Val-de-Ruz une charge supplémentaire de l'ordre de CHF 500'000.

A ce stade, le PFT n'inclut pas les effets du programme d'assainissement de l'Etat et de la contribution au FAIF qui pourrait toucher la Commune à partir de 2016.

3.3. Priorités du Conseil communal

Le Conseil communal poursuivra les actions entreprises le long des grands axes du programme de législature. Il en est ainsi de la révision du plan d'aménagement, adoptée par votre Autorité le 29 septembre dernier, et de la reprise en main de notre patrimoine immobilier, pour ne citer que ces exemples.

Toutefois, le Conseil communal s'est fixé deux efforts principaux dans le compte d'exploitation du PFT jusqu'au changement des Autorités à mi-2016, à savoir :

- a) Dégager les moyens supplémentaires nécessaires à la réorganisation des transports publics à partir du changement d'horaire 2015-2016 ; le Conseil communal saisira votre Autorité d'un rapport d'information sur ce sujet lors de sa séance de février 2015 ;
- b) Finaliser la réforme des services de sécurité et de secours découlant de la mise en œuvre de :
 - la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) ;
 - la révision de la loi sur la police (LPOL), adoptée par le Grand Conseil le 4 novembre dernier ;
 - la révision des soins préhospitaliers, en particulier la refonte du dispositif des ambulances sur le territoire communal faisant suite au transfert du numéro 144 à la Fondation Urgences Santé à Lausanne.

Ces deux volets se traduiront par des charges nouvelles de l'ordre de CHF 800'000 dans le compte d'exploitation, de CHF 500'000 pour le volet des transports publics et de CHF 300'000 pour les secteurs de la sécurité et des secours, ces derniers étant déjà inclus dans le budget 2015. Il en résulte également une bascule du coefficient fiscal d'un point d'impôt au profit de l'Etat, à partir de 2017, liée à la fin des mesures transitoires de la révision de la loi sur la police (cf. tableau 1).

3.4. Relèvement de la capacité d'investissement net

Un effort important sera également nécessaire pour relever progressivement le niveau d'investissement net de la Commune d'ici à 2020. Il s'agit de passer par étapes d'une enveloppe de CHF 5,7 millions nets, dans le budget 2015, à une somme annuelle moyenne de l'ordre de CHF 7 millions nets d'ici à 2020, soit un montant brut de quelque CHF 7,5 à 8 millions par année.

Cette évolution permettrait à notre Commune d'assurer, d'ici à 2020 et toutes choses étant égales par ailleurs, des investissements correspondant à environ 10% de ses charges d'exploitation brutes, soit le minimum recommandé par le MCH2 pour une collectivité publique.

Afin d'éviter de péjorer l'endettement, le PFT vise un degré d'autofinancement de 80 à 100%, là encore conforme aux recommandations du MCH2.

3.4.1 Crédits-cadres

D'ici à 2020, le Conseil communal envisage de consacrer chaque année la moitié des investissements consentis, soit en moyenne CHF 3,5 millions nets par année, sous la forme de crédits-cadres, à des programmes d'entretien lourd, de rénovations ou de maintien de la valeur dans le patrimoine immobilier, les ouvrages de génie civil (eau potable et épuration) et les routes.

Le Conseil communal est d'avis qu'il s'agit-là d'une enveloppe minimale consacrée au maintien de nos objets immobiliers, au renouvellement de conduites sur un cycle de 50 à 75 ans, soit environ 2'000 m/an ou 1,5% à 2% des réseaux¹, ou à l'état général des infrastructures routières.

Les crédits-cadres ne concernent pas l'entretien courant qui reste, comme c'est le cas aujourd'hui, inscrit dans le compte d'exploitation, avec des montants fluctuant d'une année à l'autre selon la nature et l'ampleur des travaux à entreprendre. L'entretien courant comprend des opérations de l'ordre de quelques milliers de francs à CHF 50'000.

Les travaux d'entretien lourd ou les rénovations sont en revanche inscrits au compte des investissements. Chaque projet a un coût compris entre CHF 50'000 et 200'000. Plusieurs d'entre eux sont réunis dans des programmes spécifiques à chaque type d'infrastructures (objets immobiliers, eau potable, épuration, routes) et présentés à votre Autorité sous la forme de crédits-cadres selon un cycle que le Conseil communal souhaite quadriennal. C'est ce que pratique notamment la Confédération avec son programme des constructions fédérales.

Cette pratique est prévue à l'article 6.12, alinéa 1, du règlement général, du 19 décembre 2012 : *le crédit-cadre autorise à contracter, pour plusieurs projets individuels réunis dans un programme, des engagements jusqu'à concurrence du plafond autorisé.*

¹ Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 8 septembre 2014 : « Administration des eaux et de l'environnement : situation et perspectives »

3.4.2 Crédits d'objets

Le solde, soit environ CHF 3,5 millions nets, ferait l'objet de crédits d'engagements consacrés à des objets spécifiques pour des projets de plus grande ampleur, comme l'assainissement complet d'une infrastructure donnée.

La réalisation d'une nouvelle infrastructure n'est pas exclue mais devrait être prioritairement dictée par des impératifs de santé et de sécurité publiques, de protection de l'environnement, comme le traitement des micropolluants, ou par un objectif de rendement supplémentaire en termes de recettes, de rentrées fiscales ou de création d'emplois.

Les assainissements et les éventuelles réalisations nouvelles seront traités sous la forme de crédits d'objets, comme le prévoit l'article 6.11, alinéa 2, du règlement général, le crédit d'engagement étant *l'autorisation d'investir, dans un but précis, un montant fixé qui ne figure pas au budget de fonctionnement*. Il s'agit ici de projets uniques réalisés sur une ou plusieurs années pour des montants allant de CHF 200'000 à plusieurs millions de francs.

3.5. Autres hypothèses de calcul

Le PFT est en outre basé sur les hypothèses de calcul suivantes :

- a) Augmentation annuelle de la masse salariale de 0,5% conforme aux prévisions effectuées par le Conseil d'Etat dans son propre PFT, à laquelle s'ajoute un renchérissement estimé à 0,2% pour les années considérées ;
- b) Augmentation annuelle des biens, services et marchandises de 0,5% ;
- c) Augmentation annuelle des charges d'aide sociale de l'ordre de 4%, conformément aux objectifs visés par le Conseil d'Etat ;
- d) Diminution des rubriques d'entretien consécutive au transfert de l'entretien lourd dans des crédits-cadres ;
- e) Calcul des amortissements basés sur une progression des investissements par paliers jusqu'en 2020 ;
- f) Vu la stabilité des taux d'intérêts, les charges et revenus financiers ont été estimés à ce stade comme constants pour les années considérées ;
- g) Diminution de frais de transports d'élèves consécutive à la réorganisation des transports publics sur le territoire communal.

3.6. Recettes fiscales

Le Conseil communal a privilégié une estimation prudente des recettes fiscales pour les années 2016 à 2020, en raison des effets cumulés de la réforme de la fiscalité des personnes physiques et de l'harmonisation des impôts (cf. tableau 1). Il s'est écarté de l'hypothèse d'une croissance continue de 0,5% retenue par le Conseil d'Etat dans son propre PFT. Le Conseil communal n'a pas non plus estimé les éventuels effets de la votation fédérale du 9 février 2014 relative à l'immigration de masse sur les recettes versées au titre de l'impôt des frontaliers.

Tableau 1: Répartition des points d'impôt entre l'Etat et la Commune consécutive à la réforme de l'harmonisation des impôts et à la révision de la loi sur la police

Types d'impôt	Répartition Etat/Commune en 2013	Répartition Etat/Commune depuis 2014	Répartition Etat/Commune dès 2016	Répartition Etat/Commune dès 2017
Impôt des personnes physique	130 / 61	123 / 68	120 / 71	121 / 70
Impôt des personnes morales	100 / 100	123 / 77*	120 / 80*	120 / 80*
Impôt à la source	130 / 70	123 / 77	120 / 80	120 / 80
Impôt des frontaliers	50 / 150	50 / 150	120 / 80	120 / 80

* 70% du produit de l'impôt des personnes morales acquis directement par la Commune; les 30% restants sont redistribués en fonction de la population (15%) et du nombre d'emplois (15%) et figurent sous le chapitre 46, revenus de transferts, et non sous le chapitre 91, impôts

La réforme de l'harmonisation des impôts inclut également la redistribution d'une part du produit de l'impôt des personnes morales acquise par la Commune. Celle-ci perçoit directement 70% des recettes versées au titre de cet impôt. Le solde est reversé, sous le chapitre 46, revenus de transferts, en fonction d'une clé de répartition basée sur la population (15%) et le nombre d'emplois (15%) recensés sur le territoire communal.

On peut ainsi estimer que les recettes des personnes physiques augmentent de 5,6% en 2016 à la suite de la fin de la phase transitoire de la réforme de l'harmonisation des impôts. En 2016, la Commune bénéficie d'une bascule de trois points d'impôt des personnes physiques et des impôts des personnes morales, compensés par une diminution de la part de l'impôt des frontaliers. A l'issue de la phase transitoire des années 2014 et 2015, la réforme prévoit à l'horizon 2016 une répartition de 80 points pour les Communes et de 120 points pour l'Etat, pour tous les types d'impôt.

Les recettes fiscales devraient connaître une diminution en 2017, en raison de la bascule d'un point d'impôt au profit de l'Etat, la nouvelle LPOL déployant tous ses effets à partir de cette date. Une croissance de 0,2% est prévue pour les années 2017 et 2018, pour tenir compte de la poursuite de la réforme de l'imposition des personnes physiques, puis de 0,5% en 2019 et en 2020.

3.7. Péréquation financière

L'avenir de la péréquation financière des ressources est en train d'être clarifié avec le projet déposé sur la table du Grand Conseil. Toutefois, la recette de CHF 1'200'000 enregistrée dans le budget 2015 est à sa manière unique puisque les calculs sont basés sur des résultats records du produit des impôts des années antérieures. Ce montant devrait donc diminuer dans les années qui suivent.

La réforme de la péréquation des charges étant encore entourée de nombreuses incertitudes, le Conseil communal a établi ses prévisions sur le modèle actuellement en vigueur.

3.8. Consolidation financière

A ce stade, le PFT ne tient pas compte des mesures figurant dans le programme de consolidation financière. Mais il va de soi que des mesures structurelles ou temporaires ou une augmentation du coefficient fiscal communal devraient être envisagés pour pallier aux transferts de charges projetés

dans le cadre du programme d'assainissement de l'Etat et pour résorber les déficits que laisse entrevoir le PFT.

4. Compte de résultat

Sur la base des hypothèses retenues, le compte de résultat serait bénéficiaire en 2016, à hauteur de CHF 290'000, puis enregistrer un déficit de l'ordre de CHF 396'000 en 2017 (cf. tableau 2 et annexe 1). Ce dernier devrait néanmoins être résorbé dans le cadre des travaux budgétaires ordinaires.

A partir de 2018, il serait nécessaire d'accompagner les exercices suivants de mesures de consolidation ou d'une élévation du coefficient fiscal communal pour compenser des déficits qui pourraient progressivement atteindre près de CHF 2,2 millions en 2020, soit l'équivalent de quatre points d'impôt actuels.

Tableau 2: Evolution du compte de résultat 2015-2020, en CHF

Chapitres	B2015	PFT2016	PFT2017	PFT2018	PFT2019	PFT2020
1. Résultat opérationnel (1a. + 1b.)	-6'844	-290'389	395'648	1'166'677	1'672'961	2'172'372
<i>1a. Résultat d'exploitation (3+4)</i>	<i>1'269'546</i>	<i>986'001</i>	<i>1'672'038</i>	<i>2'443'067</i>	<i>2'949'351</i>	<i>3'448'762</i>
3 Charges	72'020'024	72'246'666	72'394'016	73'117'589	73'859'046	74'617'630
30 Charges de personnel	32'649'595	32'866'739	33'085'397	33'305'577	33'527'310	33'750'593
31 Charges de biens et services	15'443'195	14'291'606	14'360'477	14'429'710	14'499'269	14'569'189
33 Amortissement du patrimoine administratif	5'375'376	5'467'908	5'563'376	5'661'783	5'763'126	5'865'939
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	283'325	546'748	552'609	558'332	563'921	569'528
36 Charges de transfert	16'282'834	17'087'967	16'846'458	17'176'489	17'519'721	17'876'683
37 Subventions à redistribuer	610'000	610'000	610'000	610'000	610'000	610'000
39 Imputations internes	1'375'698	1'375'698	1'375'698	1'375'698	1'375'698	1'375'698
4 Revenus	-70'750'478	-71'260'665	-70'721'978	-70'674'522	-70'909'695	-71'168'868
40 Revenus fiscaux	-39'850'440	-41'171'997	-40'648'594	-40'576'446	-40'756'454	-40'937'363
41 Revenus régaliens et de concessions						
42 Taxes	-12'795'001	-12'907'109	-13'020'648	-13'135'646	-13'252'132	-13'370'143
43 Revenus divers	-536'231	-541'593	-547'010	-552'479	-558'003	-563'581
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	-893'418	-550'617	-544'720	-539'088	-533'725	-528'368
46 Revenus de transfert	-14'695'090	-14'109'051	-13'980'708	-13'890'565	-13'829'083	-13'789'115
47 Subventions à redistribuer	-604'600	-604'600	-604'600	-604'600	-604'600	-604'600
49 Imputations internes	-1'375'698	-1'375'698	-1'375'698	-1'375'698	-1'375'698	-1'375'698
<i>1b. Résultat financier</i>	<i>-1'276'390</i>	<i>-1'276'390</i>	<i>-1'276'390</i>	<i>-1'276'390</i>	<i>-1'276'390</i>	<i>-1'276'390</i>
34 Charge financière	3'084'500	3'084'500	3'084'500	3'084'500	3'084'500	3'084'500
44 Revenus financiers	-4'360'890	-4'360'890	-4'360'890	-4'360'890	-4'360'890	-4'360'890
2. Résultat extraordinaire						
38 Charges extraordinaires						
48 Revenus extraordinaires de concessions						
Total du compte de résultat (1 + 2)	-6'844	-290'389	395'648	1'166'677	1'672'961	2'172'372

5. Classification fonctionnelle

La majorité des chapitres de la classification fonctionnelle enregistre une augmentation constante par rapport à 2015, la plus importante touchant la sécurité sociale (cf. tableau 3).

Dans le secteur de la sécurité, on peut tabler sur une légère augmentation du produit des amendes. En 2017, les charges nettes de ce secteur diminuent, le financement de la police neuchâteloise étant assuré, à l'issue de cette phase transitoire par le transfert d'un point d'impôt à l'Etat (cf. tableau 1).

Tableau 3: Evolution des charges nettes selon la classification fonctionnelle, en CHF

Chapitres	B2015	PFT2016	PFT2017	PFT2018	PFT2019	PFT2020
0 Administration en général	4'926'193	4'977'533	5'029'890	5'083'270	5'137'670	5'192'658
1 Législatif et exécutif	1'003'912	1'005'291	1'006'679	1'008'077	1'009'485	1'010'901
2 Services généraux	3'922'281	3'972'242	4'023'211	4'075'193	4'128'185	4'181'757
1 Ordre et sécurité publique	1'522'638	1'516'128	950'338	942'943	935'083	926'732
11 Sécurité publique	709'974	703'513	137'830	130'596	122'951	114'873
14 Questions juridiques	165'137	168'109	171'100	174'112	177'146	180'201
15 Service du feu	358'270	354'125	349'897	345'588	341'192	336'707
16 Défense	289'258	290'382	291'512	292'648	293'795	294'952
2 Formation	20'815'010	20'716'362	20'869'132	21'023'357	21'179'055	21'336'258
21 Scolarité obligatoire	20'110'653	20'002'631	20'145'652	20'289'738	20'434'891	20'581'127
22 Ecoles spéciales	470'000	470'000	470'000	470'000	470'000	470'000
23 Formation prof. initiale	234'357	243'731	253'480	263'619	274'164	285'131
3 Culture, sports et loisirs, églises	1'746'480	1'752'988	1'759'525	1'766'095	1'772'700	1'779'335
32 Culture, autres	432'066	434'334	436'616	438'911	441'221	443'543
34 Sports et loisirs	1'144'134	1'148'061	1'152'003	1'155'963	1'159'942	1'163'936
35 Eglises et affaires religieuses	170'280	170'593	170'906	171'221	171'537	171'856
4 Santé	727'000	727'347	727'694	728'043	728'394	728'747
42 Soins ambulatoires	656'000	656'000	656'000	656'000	656'000	656'000
43 Prévention de la santé	69'200	69'547	69'894	70'243	70'594	70'947
49 Santé publique, autres	1'800	1'800	1'800	1'800	1'800	1'800
5 Sécurité sociale	9'527'960	9'828'602	10'141'103	10'465'942	10'803'610	11'154'619
51 Maladie et accident	2'471'667	2'570'534	2'673'355	2'780'289	2'891'501	3'007'161
53 Vieillesse et survivants	18'565	18'818	19'072	19'328	19'585	19'843
54 Famille et jeunesse	1'699'615	1'705'484	1'711'587	1'717'935	1'724'536	1'731'402
55 Chômage	657'520	683'821	711'174	739'621	769'206	799'974
56 Construction de logements sociaux	25'000	25'000	25'000	25'000	25'000	25'000
57 Aide sociale et domaine de l'asile	4'655'593	4'824'945	5'000'915	5'183'769	5'373'782	5'571'239
6 Trafic et télécommunication	5'387'396	5'574'323	5'635'761	5'698'576	5'762'771	5'827'723
61 Circulation routière	4'166'659	3'853'369	3'914'593	3'977'199	4'041'187	4'105'936
62 Transports publics	1'084'137	1'583'726	1'583'309	1'582'885	1'582'456	1'582'020
64 Télécommunications	136'600	137'228	137'859	138'492	139'128	139'767
7 Prot. de l'env. et am. du territoire	802'960	795'958	791'766	787'432	782'948	778'317
71 Approvisionnement en eau		-7'602	-14'016	-20'525	-27'133	-33'839
72 Traitement des eaux usées		-7'694	-13'807	-20'009	-26'304	-32'690
73 Gestion des déchets	290'828	296'397	301'989	307'606	313'246	318'912
77 Protection de l'environnement	51'060	51'354	51'649	51'946	52'244	52'543
79 Aménagement du territoire	461'072	463'504	465'951	468'415	470'895	473'391
8 Economie publique	-854'148	-860'328	-866'615	-873'001	-879'499	-886'106
81 Agriculture	44'650	44'650	44'650	44'650	44'650	44'650
82 Sylviculture	-696	-6'484	-12'369	-18'349	-24'431	-30'615
84 Tourisme	82'000	82'000	82'000	82'000	82'000	82'000
85 Industrie, artisanat et commerce	1'100	1'220	1'341	1'462	1'584	1'706
87 Combustibles et énergie	-981'202	-981'714	-982'237	-982'764	-983'302	-983'847
9 Finances et impôts	-44'608'333	-45'319'302	-44'642'946	-44'455'980	-44'549'771	-44'665'911
91 Impôts	-42'261'840	-43'583'397	-43'059'994	-42'987'846	-43'167'854	-43'348'763
93 Péréquation financière	-1'220'372	-610'186	-457'639	-343'229	-257'422	-193'066
95 Quotes-parts, autres						
96 Adm. de la fortune et de la dette	-1'126'121	-1'125'719	-1'125'313	-1'124'905	-1'124'495	-1'124'082
99 Postes non répartis						
Total général	-6'844	-290'389	395'648	1'166'677	1'672'961	2'172'372

Autres constats : la défense contre les incendies pourrait bénéficier de modestes améliorations du produit de la taxe d'exemption et des subventions de tiers.

La circulation routière, notamment, diminue en raison du transfert de l'entretien lourd dans le compte des investissements.

Les recettes du chapitre 9, finances et impôts, restent relativement stables pour les raisons que nous avons évoquées plus haut et de prévisions prudentes pour les revenus versés au titre de la péréquation financière intercommunale.

6. Compte des investissements

Le tableau 4 met en relation les objectifs visés par le PFT avec l'état de la planification actuelle des investissements (cf. annexe 2). Comme on le constate, cette dernière devra être reprise au début 2015 par la Commission des investissements, pour être ramenée de quelque CHF 8 millions à CHF 6,3 millions nets, pour le PFT 2016 et réduite de plus de CHF 4 millions pour atteindre les CHF 6,5 millions prévus pour le PFT 2017.

Tableau 4: Planification des investissements nets 2015-2020, en CHF

Rubriques	B2015	PFT2016	PFT2017	PFT2018	PFT2019	PFT2020
Objectifs visés	5'725'016	6'300'000	6'500'000	6'700'000	6'900'000	7'000'000
Crédit-cadre routes		787'500	812'500	837'500	862'500	875'000
Crédit-cadre eau potable		787'500	812'500	837'500	862'500	875'000
Crédit-cadre épuration		787'500	812'500	837'500	862'500	875'000
Crédit-cadre patrimoine immobilier		787'500	812'500	837'500	862'500	875'000
Crédits d'objets		3'150'000	3'250'000	3'350'000	3'450'000	3'500'000
Planification actuelle	5'725'016	8'010'616	10'504'816	7'251'516	5'667'216	3'536'216
Solde		1'710'616	4'004'816	551'516	-1'232'784	-3'463'784

Les crédits-cadres figurant sur le tableau 4 sont donnés à titre indicatif, pour les années 2016 et 2017. D'une part, ces deux exercices seront encore influencés par les décisions prises par les anciennes Autorités et qui réduisent d'autant notre marge de manœuvre. D'autre part, la planification des crédits à solliciter devra être profondément revue par la Commission des investissements. Néanmoins, si les objectifs visés pour 2020 étaient atteints, les routes, l'eau potable, l'épuration et le patrimoine immobilier pourraient bénéficier d'enveloppes annuelles nettes moyennes de CHF 875'000.

Il resterait ainsi un solde annuel de CHF 3,5 millions pour les crédits d'objet. Le Conseil communal n'exclut pas que ces moyens soient utilisés pour réaliser de nouvelles infrastructures ou de nouveaux équipements, en particulier s'ils répondent à des impératifs de santé et de sécurité publiques, de protection de l'environnement ou qu'ils assurent et génèrent un rendement en termes de recettes, de rentrées fiscales ou de création d'emplois. Il peut en être ainsi, par exemple, de l'équipement d'une zone industrielle. Il estime néanmoins que la priorité doit être clairement donnée à des travaux d'assainissement ou de réaménagement d'infrastructures existantes.

Par ailleurs, il convient de relever que la conduite d'une telle politique d'investissement devra être accompagnée d'une solide formation du personnel chargé d'en assurer le suivi technique et financier, y compris des membres du Conseil communal.

A ce jour, même si des progrès décisifs ont été réalisés par les dicastères concernés, les compétences et l'expérience actuelles de notre administration sont encore insuffisantes pour suivre et gérer simultanément plusieurs projets, parfois d'une redoutable complexité, sur plusieurs années. Les chef-fe-s de dicastères seront eux-mêmes appelés à assumer une part encore plus importante qu'aujourd'hui dans le pilotage des crédits et à prendre de l'influence sur les projets dont elles ou ils assumeront la responsabilité politique.

Mais, et nous tenons à le souligner, cette situation relève davantage de la jeunesse de nos structures que d'un quelconque manque de volonté de la part du Conseil communal et du personnel administratif et technique. Les réorganisations découlant du processus de fusion ne sont pas encore pleinement abouties dans tous les dicastères, ce qui n'a rien d'étonnant en soi. Elles sont en outre bousculées par les nombreuses réformes initiées au niveau de l'Etat et les impératifs de délai qui en découlent.

Le Conseil communal estime toutefois que seule une politique d'investissements déterminée est à même de maintenir la valeur de notre patrimoine et de créer les conditions d'un développement durable, dans l'intérêt des celles et ceux qui sont appelé-e-s à nous succéder et dans celui des générations futures.

7. Besoins en financement, évolution de la dette

Sur la base des résultats du compte d'exploitation du PFT et du relèvement progressif des investissements, le degré d'autofinancement serait maintenu dans la fourchette visée de 80 à 100% jusqu'en 2017. Sans mesures d'accompagnement, celui-ci tomberait à 67% en 2018 pour atteindre 53% en 2020.

Avec les excédents de charges et le relèvement des investissements nets, l'insuffisance de financement passerait la barre de CHF 1 million à partir de 2017 pour dépasser CHF 3 millions en 2020. Sans maîtrise des charges et sans maintien du degré d'autofinancement dans la limite de 80 à 100%, les charges d'intérêts supplémentaires cumulées pour les années considérées grèveraient le compte d'exploitation d'environ CHF 400'000 d'ici à 2020, soit presque l'équivalent d'un point d'impôt actuel.

En raison des emprunts qu'il faudrait consentir pendant les mêmes années, la dette augmenterait de plus CHF 10 millions entre 2015 et 2020 (cf. tableau 6). La fortune diminuerait de plus de CHF 6,2 millions. A noter que cette dernière est estimée sur la base des informations actuelles qui ne tient pas compte de l'évaluation de la valeur vénale du patrimoine immobilier ni de la réalisation éventuelle de certains objets.

Cette évolution qui, rappelons-le, ne tient pas compte des transferts de charges envisagés par l'Etat est préoccupante. En revanche, elle met en évidence toute la nécessité de garder la maîtrise de nos charges d'exploitation pour assurer le volume d'investissements nets minimal exigé par l'importance de notre patrimoine et de nos infrastructures.

Tableau 5: Evolution du compte de financement, en CHF et en %

Rubriques	B2014	B2015	PFT2016	PFT2017	PFT2018	PFT2019	PFT2020
Compte d'exploitation							
Total des charges	74'609'598	75'104'524	75'331'166	75'478'516	76'202'089	76'943'546	77'702'130
Total des revenus	-75'149'348	-75'111'368	-75'621'555	-75'082'868	-75'035'412	-75'270'585	-75'529'758
Excédent de revenus (+) / charges (-)	539'750	6'844	290'389	-395'648	-1'166'677	-1'672'961	-2'172'372
Amortissements comptables (N33)	4'893'000	5'375'376	5'467'908	5'563'376	5'661'783	5'763'126	5'865'939
Attr. fonds et fin. spéciaux (N35)	338'894	283'325	546'748	552'609	558'332	563'921	569'528
Prél. fonds et fin. spéciaux (N45)	-912'764	-893'418	-550'617	-544'720	-539'088	-533'725	-528'368
Marge d'autofinancement	4'858'880	4'772'128	5'754'428	5'175'618	4'514'350	4'120'362	3'734'727
Investissements nets	5'695'651	5'725'016	6'300'000	6'500'000	6'700'000	6'900'000	7'000'000
Marge d'autofinancement en %	85%	83%	91%	80%	67%	60%	53%
Insuffisance de financement	836'771	952'888	545'572	1'324'382	2'185'650	2'779'638	3'265'273
Prévoyance.ne	3'800'000						
Amortissements contractuels des emprunts - Taux moyen 2%	3'411'595	2'993'165	2'993'165	2'993'165	2'993'165	2'993'165	2'993'165
Insuffisance de trésorerie	8'048'366	3'946'053	3'538'737	4'317'547	5'178'815	5'772'803	6'258'438
Espérance de financement							
Taux d'intérêts "10 ans"	1.80%	1.80%	2.00%	2.20%	2.40%	2.60%	2.80%
Charge d'intérêts suppl. liée à l'insuffisance de financement	76'639	87'804	98'716	133'839	198'267	288'496	403'869

Tableau 6: Evolution de la dette et de la fortune, en CHF

Rubriques	B2014	B2015	PFT2016	PFT2017	PFT2018	PFT2019	PFT2020
Dette au 01.01.							
Dette au 01.01.	108'163'853	112'800'624	113'753'512	114'299'084	115'623'466	117'809'116	120'588'754
Insuffisance de trésorerie	8'048'366	3'946'053	3'538'737	4'317'547	5'178'815	5'772'803	6'258'438
Amortissements contractuels des emprunts - Taux moyen 2%	-3'411'595	-2'993'165	-2'993'165	-2'993'165	-2'993'165	-2'993'165	-2'993'165
Dette au 31.12.	112'800'624	113'753'512	114'299'084	115'623'466	117'809'116	120'588'754	123'854'027
Fortune au 01.01.							
Fortune au 01.01.	42'805'871	43'268'982	43'188'022	43'379'695	42'850'209	41'485'265	39'523'808
Excédent de revenus (+) / charges (-)	539'750	6'844	290'389	-395'648	-1'166'677	-1'672'961	-2'172'372
Charge d'intérêts suppl. liée à l'insuffisance de financement	-76'639	-87'804	-98'716	-133'839	-198'267	-288'496	-403'869
Fortune au 31.12	43'268'982	43'188'022	43'379'695	42'850'209	41'485'265	39'523'808	36'947'566

8. Mesures de consolidation financière

Durant l'année 2014, les mesures de consolidation financière présentées à votre Autorité dans le rapport d'information du Conseil communal, du 11 novembre 2013, ont été passées en revue et remises à jour (cf. annexe 3).

Leur étude sera poursuivie et leur éventuelle mise en œuvre sera appréciée lors de l'élaboration du budget 2016, de la révision du PFT et à la lueur du programme d'assainissement de l'Etat qui, rappelons-le, pourrait aboutir à des transferts de charges de l'ordre de CHF 3 à 4 millions auxquelles il faut ajouter une éventuelle participation au FAIF de l'ordre de CHF 500'000.

9. Conclusion

Même s'il est empreint de nombreuses inconnues, le PFT 2016-2020 fournit des indications utiles à la conduite de l'action politique pour nos Autorités et les dicastères. Il démontre en tout cas la pertinence du processus de maîtrise et de consolidation des finances engagé depuis l'entrée en force de la fusion. Il met en évidence la nécessité de tout mettre en œuvre pour éviter d'aggraver la dette.

Le relèvement progressif de notre capacité d'investissement net à CHF 7 millions constitue l'une des lignes de forces du PFT 2016-2020. Le Conseil communal estime qu'il est prioritaire de dégager les moyens d'assurer le maintien du patrimoine existant dans les domaines immobiliers, des eaux, de l'épuration et des routes, tout en liant la création de nouvelles infrastructures, si elle s'avère justifiée, à des objectifs de santé et de sécurité publiques, de protection de l'environnement, ainsi que de rendement en termes de recettes, de rentrées fiscales ou de création d'emplois.

Le PFT 2016-2020 ne tient toutefois pas encore compte des transferts de charges consécutifs au programme d'assainissement de l'Etat. Cette inconnue, comme nous l'avons relevé, pèse CHF 3 à 4 millions auxquels pourrait s'ajouter une contribution de la Commune au FAIF de l'ordre de CHF 500'000.

Par sa participation au groupe de travail Etat-Communes chargé de la préparation dudit programme dès le début de l'année prochaine, le Conseil communal espère être en mesure de disposer rapidement des éléments utiles, afin de les inclure dans la préparation du budget 2016 et la révision du PFT. Il tiendra naturellement votre Commission de gestion des finances dûment informée et l'associera à ses réflexions dans l'esprit de partenariat qui a toujours prévalu depuis l'entrée en fonction de nos Autorités.

Dès lors, le Conseil communal vous remercie de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Veillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 24 novembre 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

A. Blaser

Le chancelier

P. Godat

10. Annexes

- 1) Plan financier et des tâches 2016-2020, selon la classification par natures à trois positions
- 2) Planification des investissements 2015-2020
- 3) Catalogue des mesures de consolidation mis à jour au 24 novembre 2014
- 4) Lettre du Comité de l'Association des Communes neuchâteloises au Conseil d'Etat, du 12 novembre 2014

Natures à 3 positions	Budget 2015	PFT 2016	PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019	PFT 2020
3 Charges	75'104'524	75'331'166	75'478'516	76'202'089	76'943'546	77'702'130
30 Charges de personnel	32'649'595	32'866'739	33'085'397	33'305'577	33'527'310	33'750'593
300 Autorités et commissions	826'787	826'787	826'787	826'787	826'787	826'787
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	10'344'957	10'417'375	10'490'298	10'563'729	10'637'675	10'712'138
302 Salaires des enseignants	14'757'260	14'860'561	14'964'585	15'069'337	15'174'822	15'281'046
303 Travailleurs temporaires	0	0	0	0	0	0
304 Allocations	402'815	402'815	402'815	402'815	402'815	402'815
305 Cotisations patronales	5'917'877	5'959'302	6'001'013	6'043'010	6'085'312	6'127'908
309 Autres charges de personnel	399'900	399'900	399'900	399'900	399'900	399'900
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'443'195	14'291'606	14'360'477	14'429'710	14'499'269	14'569'189
310 Charges de matériel et de marchandises	1'581'000	1'588'916	1'596'861	1'604'852	1'612'879	1'620'951
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	558'250	561'048	563'857	566'684	569'521	572'373
312 Alimentation et élimination	2'177'450	2'188'344	2'199'292	2'210'292	2'221'345	2'232'454
313 Prestations de services et honoraires	6'039'545	5'815'909	5'842'396	5'869'018	5'895'770	5'922'659
314 Gros entretien et entretien courant	2'695'487	1'733'965	1'742'634	1'751'347	1'760'105	1'768'904
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	868'197	872'541	876'905	881'291	885'697	890'127
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	345'444	347'171	348'904	350'648	352'399	354'162
317 Dédommagements	881'022	885'428	889'853	894'303	898'772	903'263
318 Réévaluations sur créances	100'800	101'304	101'810	102'320	102'832	103'347
319 Diverses charges d'exploitation	196'000	196'980	197'965	198'955	199'949	200'949
33 Amortissement du patrimoine administratif	5'375'376	5'467'908	5'563'376	5'661'783	5'763'126	5'865'939
330 Immobilisations corporelles du PA	5'364'276	5'456'808	5'552'276	5'650'683	5'752'026	5'854'839
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	11'100	11'100	11'100	11'100	11'100	11'100
34 Charge financière	3'084'500	3'084'500	3'084'500	3'084'500	3'084'500	3'084'500
340 Charges d'intérêt	2'073'000	2'073'000	2'073'000	2'073'000	2'073'000	2'073'000
343 Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	981'500	981'500	981'500	981'500	981'500	981'500
349 Différentes charges financières	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	283'325	546'748	552'609	558'332	563'921	569'528
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme c	283'325	546'748	552'609	558'332	563'921	569'528
36 Charges de transfert	16'282'834	17'087'967	16'846'458	17'176'489	17'519'721	17'876'683
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	144'600	144'600	144'600	144'600	144'600	144'600
361 Dédommagements à des collectivités publiques	13'518'834	14'323'967	14'082'458	14'412'489	14'755'721	15'112'683
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	2'609'400	2'609'400	2'609'400	2'609'400	2'609'400	2'609'400
366 Amortissements, subventions d'investissements	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
37 Subventions à redistribuer	610'000	610'000	610'000	610'000	610'000	610'000
370 Subventions à redistribuer	610'000	610'000	610'000	610'000	610'000	610'000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
380 Charges de personnel extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	1'375'698	1'375'698	1'375'698	1'375'698	1'375'698	1'375'698
391 Prestations de services	577'329	577'329	577'329	577'329	577'329	577'329
393 Frais administratifs et d'exploitation	49'600	49'600	49'600	49'600	49'600	49'600
394 Intérêts et charges financières théoriques	748'769	748'769	748'769	748'769	748'769	748'769
4 Revenus	-75'111'368	-75'621'555	-75'082'868	-75'035'412	-75'270'585	-75'529'758

Natures à 3 positions	Budget 2015	PFT 2016	PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019	PFT 2020
40 Revenus fiscaux	-39'850'440	-41'171'997	-40'648'594	-40'576'446	-40'756'454	-40'937'363
400 Impôts directs, personnes physiques	-37'023'800	-38'345'357	-37'821'954	-37'749'806	-37'929'814	-38'110'723
401 Impôts directs, personnes morales	-2'370'000	-2'370'000	-2'370'000	-2'370'000	-2'370'000	-2'370'000
402 Autres impôts directs	-310'000	-310'000	-310'000	-310'000	-310'000	-310'000
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	-146'640	-146'640	-146'640	-146'640	-146'640	-146'640
41 Revenus régaliens et de concessions	0	0	0	0	0	0
412 Revenus de concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	-12'795'001	-12'907'109	-13'020'648	-13'135'646	-13'252'132	-13'370'143
420 Taxes d'exemption	-412'000	-418'180	-424'453	-430'820	-437'282	-443'841
421 Emoluments administratifs	-309'701	-309'701	-309'701	-309'701	-309'701	-309'701
423 Ecolages et taxes de cours	-291'200	-291'200	-291'200	-291'200	-291'200	-291'200
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	-1'309'600	-1'309'600	-1'309'600	-1'309'600	-1'309'600	-1'309'600
425 Recette sur ventes	-9'353'950	-9'447'490	-9'541'965	-9'637'385	-9'733'758	-9'831'097
426 Remboursements	-967'550	-972'388	-977'251	-982'138	-987'049	-991'985
427 Amendes	-151'000	-158'550	-166'478	-174'802	-183'542	-192'719
429 Autres taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	-536'231	-541'593	-547'010	-552'479	-558'003	-563'581
430 Revenus d'exploitation divers	-536'231	-541'593	-547'010	-552'479	-558'003	-563'581
44 Revenus financiers	-4'360'890	-4'360'890	-4'360'890	-4'360'890	-4'360'890	-4'360'890
440 Revenus des intérêts	-255'000	-255'000	-255'000	-255'000	-255'000	-255'000
441 Gains réalisés PF	0	0	0	0	0	0
442 Revenus de participations PF	-180'000	-180'000	-180'000	-180'000	-180'000	-180'000
443 Produit des biens-fonds PF	-3'288'200	-3'288'200	-3'288'200	-3'288'200	-3'288'200	-3'288'200
447 Produit des biens-fonds PA	-637'690	-637'690	-637'690	-637'690	-637'690	-637'690
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-893'418	-550'617	-544'720	-539'088	-533'725	-528'368
450 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux de	-60'000	-60'000	-60'000	-60'000	-60'000	-60'000
451 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés com	-833'418	-490'617	-484'720	-479'088	-473'725	-468'368
46 Revenus de transfert	-14'695'090	-14'109'051	-13'980'708	-13'890'565	-13'829'083	-13'789'115
460 Quotes-parts à des revenus	-3'388'985	-3'388'985	-3'388'985	-3'388'985	-3'388'985	-3'388'985
461 Dédommagements de collectivités publiques	-428'092	-428'092	-428'092	-428'092	-428'092	-428'092
462 Péréquation financière et compensation des charges	-1'220'372	-610'186	-457'639	-343'229	-257'422	-193'066
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	-9'657'641	-9'681'788	-9'705'992	-9'730'259	-9'754'584	-9'778'972
47 Subventions à redistribuer	-604'600	-604'600	-604'600	-604'600	-604'600	-604'600
470 Subventions à redistribuer	-604'600	-604'600	-604'600	-604'600	-604'600	-604'600
48 Revenus extraordinaires de concessions	0	0	0	0	0	0
489 Prélèvements sur le capital propre	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	-1'375'698	-1'375'698	-1'375'698	-1'375'698	-1'375'698	-1'375'698
491 Prestations de services	-577'329	-577'329	-577'329	-577'329	-577'329	-577'329
493 Frais administratifs et d'exploitation	-49'600	-49'600	-49'600	-49'600	-49'600	-49'600
494 Intérêts et charges financières théoriques	-748'769	-748'769	-748'769	-748'769	-748'769	-748'769
Total général	-6'844	-290'389	395'648	1'166'677	1'672'961	2'172'372

Report de charges de l'Etat selon informations du budget 2015

Participation au FAIF fédéral

4'000'000

4'000'000

4'000'000

4'000'000

4'000'000

500'000

500'000

500'000

500'000

500'000

Investissements	Budget 2015 net	PFT 2016 net	PFT 2017 net	PFT 2018 net	PFT 2019 net	PFT 2020 net
Crédit en cours	1'688'000	466'200			550'000	
Boudevilliers, Sous-le-Village, Equipement du quartier	0	333'000			550'000	
Cernier, Bois Noir, Stand, Crêt-debély, Chasseral, Guillaume Farel, Réaménagement routier, Cernier, traversée, réfection eaux et routes	990'000					
Dombresson, traversée, réfection eaux et routes						
Les Hauts-Geneveys, viabilisation du quartier "Le Calendrier"	228'000					
Réservoir Engollon	130'000					
Route du Mont-Racine						
VDR, Eaux, PDER (Plan Directeur des Eaux Régionales)						
VDR, Eaux, PGEER (Plan Général d'Evacuation des Eaux Régionales)	150'000					
VDR, Energie, Mise à niveau légale de l'éclairage public	190'000	133'200				
Crédit à solliciter	4'037'016	7'544'416	10'504'816	7'251'516	5'117'216	3'536'216
A4EOVR	500'000					
Améliorations foncières	59'216	59'216	59'216	59'216	36'216	36'216
Avenir des fontaines et alentours	0	55'000				
Boudevilliers, mur du cimetière			97'000			
Camping à Engollon						
Centre polysportif à Engollon						
Centre sportif Geneveys-sur-coffrane - réfection anneau athlétisme			280'000			
Centre sportif Geneveys-sur-Coffrane, éclairage terrain de foot principal			50'000			
Centre sportif Geneveys-sur-Coffrane : changement des fenêtres et remplacement climatisa	0	350'000				
Cernier, rénovation de la Grange aux concerts	0		400'000			
Cernier, Rte de Neuchâtel, assainissement des réseaux d'eau	0			425'000		
Chézard, Rue des Esserts, Réalisation mesures PGEE	0			620'000	110'000	
Collège de Fontainemelon						
Collège de La Fontenelle	120'000					
Concept floral = FONCTIONNEMENT	0					
Contournement de Fontaines	1'200'000	950'000				
Crédit-cadre des infrastructures sportives et culturelles						
Crédit-cadre entretien PA		787'500	812'500	837'500	862'500	875'000
Crédit-cadre entretien PF			0		0	
Déchèteries						
Dombresson, Les Empétières, plan de quartier	100'000					
Entretien lourd du réseau d'assainissement (crédit-cadre)		787'500	812'500	837'500	862'500	875'000
Entretien lourd du réseau d'eau potable (crédit-cadre)		787'500	812'500	837'500	862'500	875'000
Etude des infrastructures sportives	0	50'000				
Evaluation et suivi du patrimoine immobilier communal	100'000	380'000	340'000	340'000		
Ferme Matile à Fontainemelon	500'000					
Fontainemelon, Assainissement du réservoir d'eau	480'000					
Fontaines - Grand Rue 10a	0			145'000		
Fontaines, viabilisation du quartier "A Tévu"						
Immeuble Cernier Centre					521'000	
Immeuble Robert 26 Fontainemelon	60'000		100'000			

Investissements	Budget 2015 net	PFT 2016 net	PFT 2017 net	PFT 2018 net	PFT 2019 net	PFT 2020 net
La Fontenelle, installation de casiers pour le 3e cycle	60'000					
La Fontenelle, rénovation des classes EFA	100'000					
Les Hauts-Geneveys, élargissement de la rue des Borgeau						
Logiciel EAGLE pour service du feu						
Machines TP et forêts						
Mise à jour cadastre souterrain PDER	0	100'000				
Mise à jour cadastre souterrain PGEE	0	100'000				
Mise aux normes pour micropolluants						
Piscine d'Engollon - nouveau concept						
Piscine Fontenelle	0	0				
Piscine La Fontenelle, assainissement global (bassin - climatisation - ventilation)	200'000	1'620'000				
Plan directeur d'aménagement de Val-de-Ruz	140'000	140'000	125'000	-25'000		
Radio Polycom pour les sapeurs-pompiers		25'000	25'000			
Réfection de la rue des Monts à Cernier (CAD, eau et assainissement)			1'604'000			
Réfection des routes communales (crédit-cadre)		787'500	812'500	837'500	862'500	875'000
Réfection des rues de l'Epervier et de la République à Cernier (CAD, eau et assainissement)			1'709'000			
Réfection du chemin Jules-Perrenoud et de la rue G. de Vergy à Cernier (CAD, eau et assainissement)			389'600			
Réfection Rte de l'Eglise Dombresson	0			1'148'000		
Rénovation de l'automatisation de la STEP	117'800	165'200	176'000	-15'700		
Reprise du réseau de Tête-de-Ran						
Route d'accès pour les éoliennes			500'000			
Savagnier remplacement des chaudières du chauffage à distance	0			205'000		
Temple de Boudevilliers	100'000					
Temple de Fontainemelon						
Tenues service du feu						
Tonne-pompe service du feu (subv. ECAP 50% et sous forme d'annuité => pas d'invest.)	0					
Traversée de Chézard-Saint-Martin - Collaboration avec SPCH			1'000'000	1'000'000	1'000'000	
VDR, Ancienne STEP, désaffectation et surveillance des eaux souterraines	0	200'000	200'000			
Véhicule de transports service du feu (subv. ECAP 50% et sous forme d'annuité => pas d'inv)	0					
Véhicules TP	200'000	200'000	200'000			
Total général	5'725'016	8'010'616	10'504'816	7'251'516	5'667'216	3'536'216

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
0	Cotisations Patronales caisse de pensions	0.01	Diminution de la charge annuelle de recapitalisation de prévoyance. ne par le placement de 5 mio auprès de celle-ci; réduction de la charge de la commune par les intérêts perçu à 3,5%	Structurelle	CG	Institutions, développement économique, personnel et finances		-175'000	Etude à ce stade différée, en raison des travaux menées au sein de la CDC finances, sur la révision de la péréquation financière et du programme d'assainissement de l'Etat	Différé
0	Frais de déplacement	0.02	Réduction des frais de déplacement par un meilleur usage des transports publics	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2016	-10'000	Le principe général est toutefois prévu dans le projet de règlement du personnel communal mais doit encore être évalué de manière approfondie. Vérifier que le gain financier ne soit pas contrebalancé par une perte de temps, vu l'effectif en personnel limité de la commune	A l'étude
0	Frais de déplacement	0.03	Introduction de forfaits annuels pour remplacer les frais de déplacements: forfait annuel CHF 1'500 par cadre et cadre supérieur, soit 20 cadres; introduction de forfaits pour certains frais de déplacements pour le reste du personnel.	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2016	-44'000	Mesure à discuter de manière approfondie avec les cadres de la commune. A reprendre une fois les conséquences du programme d'assainissement de l'Etat connues	A l'étude
0	Administration	0.04	Réduction du nombre de photocopieuses	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2013	-5'000	Suite de l'introduction d'une administration sans papier. A la fin du contrat de chaque copieur actuel, celui-ci est soit supprimé soit remplacé par un copieur selon le contrat cadre de l'Etat, au travers duquel nous ne payons que le coût des copies. L'économie à terme est de CHF 50'000 annuelle environ	Mis en œuvre

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
0	Administration	0.05	Etablissement d'un catalogue des prestations; identification des prestations externalisables, internalisables ou à supprimer	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2015	A déterminer	Optimisation des prestations, des cahiers des charges et de l'organisation	Partiellement mis en œuvre dans le cadre du rapport de gestion. En cours d'essai à la chancellerie et à la gérance du patrimoine
0	Autorités	0.06	Diminution du taux d'activité des conseillers communaux	Structurelle	CG	Institutions, développement économique, personnel et finances	2016	A déterminer	Réponse à l'article 9 de la convention de fusion. Evaluer le risque de compensation partielle par une augmentation du personnel administratif	A l'étude dans le cadre de la commission du Conseil général chargée d'étudier le statut des membres du Conseil communal
0	Autorités	0.07	Augmentation des prestations communales via le Guichet unique	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2015	A déterminer	Mesure à coordonner avec le CEG et l'Etat. Des prestations électroniques ont d'ores et déjà été mises en place via le site internet de la commune	En cours
0	Autorités	0.08	Fermeture des guichets de Villiers et de Vilars	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	-35'000	Meilleure utilisation des RH disponibles à Cernier, vu la très faible fréquentation des deux guichets. La fermeture des guichets décentralisés permet une économie RH de 10% EPT. L'effet financier comprend également les frais informatiques et téléphoniques	Mis en œuvre
0	Administration	0.09	Report de l'archivage par Docuteam à 2015, en plus des 8% déjà déduit de la nature 313 (Rubrique 0220.313000.0)	Temporaire	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	-57'000	CHF 50'000 prévus pour l'archivage, dont à soustraire CHF 5'000 pour la participation de Corcelles. Il reste CHF 45'000 et un devis de CHF 20'000 pour l'achat d'étagères auxquelles il est possible de renoncer temporairement en réutilisant le matériel existant	Abandonné
1	Ordre et sécurité publics, défense	1.01	Augmentation de la taxe sur les chiens au maximum légal; suppression des exonération	Structurelle	CG	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2016	-17'000	La nouvelle loi n'a pas été adoptée par le Grand Conseil. Par ailleurs, une motion du Conseil général demande que l'on réintroduise les exonérations pour les bâtiments sis hors de la zone habitée.	En suspens. Suites éventuelles à donner, sur la base de la nouvelle loi, dans le cadre de la réponse à la motion adoptée par le Conseil général

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
1	Ordre et sécurité publics, défense	1.02	Réduction de la charge du contrat de prestations avec la PONE	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	-27'000	Proposition figurant dans le budget prévisionnel. Avec l'entrée en vigueur de la révision de la LPOL, cette mesure est devenue sans effets.	Abandonné
1	Ordre et sécurité publics, défense	1.03	Suppression de la vente de cartes journalières CFF par le bureau du contrôle des habitants	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	-7'000	Meilleure utilisation des RH disponibles à Cernier. La vente de 6 jeux (2200 pièces) de cartes journalières CFF représente globalement un taux d'occupation de 10%. Avec un taux de vente de 90% au prix de CHF 40 par carte, le prix d'achat de CHF 12'000 par jeu est juste couvert. Il est impossible d'augmenter le prix pour dégager un bénéfice qui couvrirait le coût de la prestation	Abandonné
2	Formation	2.01	Participation des parents aux transports d'élèves de La Fontenelle, à raison d'un tiers (33% s/CHF 650'000), en ôtant CHF 52'000 déjà retiré du 313 (8%) (Rubrique 2192.313000.00)	Temporaire	CG	Education, jeunesse et sports	2016	-162'500	Lié à la mesure 2.09. Mise en œuvre en seconde partie de 2014	A reprendre dans le cadre du budget 2016, une fois les objectifs du programme d'assainissement connus.
2	Formation	2.02	Suspension, voire abandon de la subvention de la commune au Lycée artistique	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2016	-9'000	La mesure porte sur une moyenne de deux écolages par année scolaire 2013-2014	A reprendre dans le cadre du budget 2016, une fois les objectifs du programme d'assainissement connus.
2	Formation	2.03	Excursions cycle 1, restrictions de courses et camps éventuels (CHF 204'900), diminution de 10% (2110.317100)	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2015	-20'500	Introduit partiellement dans le budget 2015. Le solde posterait sur la suppression d'une activité touchant l'ensemble des élèves du CSVR	A reprendre dans le cadre du budget 2016, une fois les objectifs du programme d'assainissement connus.
2	Formation	2.04	Excursions cycle 2, restrictions de courses et camps éventuels (CHF 280'800), diminution de 10% (2120.317100)	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-28'100	Des économies supplémentaires passent par la suppression des camps de ski ou des journées de ski.	A reprendre dans le cadre du budget 2016, une fois les objectifs du programme d'assainissement de l'Etat connus.

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
2	Formation	2.05	Excursions cycle 3, restrictions de courses et camps éventuels (CHF 287'000), diminution de 10% (2130.317100)	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-34'500	Introduction d'une semaine citoyenne à la place de la semaine polysportive.	A reprendre dans le cadre du budget 2016, une fois les objectifs du programme d'assainissement de l'Etat connus.
2	Formation	2.06	Diminution du déficit des crèches, passage d'une situation déficitaire à une situation équilibrée voire bénéficiaire	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2015	A déterminer	Reprise des accueils parascolaires associatifs au niveau communal. Pas de subventionnement direct des structures accordé actuellement	Mis en œuvre
2	Formation	2.07	Réduction des achats de mobilier dans les écoles	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-10'000	Ne sont portées au budget que les ouvertures de classe qui nécessitent une augmentation de mobilier. Aucun renouvellement prévu en 2015. Examiner la mise en place d'un crédit cadre dès 2016 pour le maintien de la valeur du mobilier.	Mis en œuvre
2	Formation	2.08	Meilleure maîtrise des aides versées aux orthophonistes privées	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2014	A déterminer	Limitation à 12 séances d'une heure. Introduction de statistiques permettant d'estimer la durée des TTT non OES. La formalisation de la mesure doit encore être ancrée dans un règlement à coordonner avec les autres communes	Mis en œuvre
2	Formation	2.09	Facturation des abonnements Onde Verte aux parents pour les enfants qui souhaitent les garder pendant les vacances d'été	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-10'000	Lié à la mesure 2.01	Abandonné, en raison du lien avec la mesure 2.01

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
2	Formation	2.10	Diminution des prestations annexes à la formation. Recentrage de l'école sur ses missions fondamentales. Prise en charge de certaines activités par les associations privées ou des bénévoles	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2016	-25'000	La mesure est remplacée par la réorganisation des transports sur le temps de midi qui devrait dégager des économies d'échelles dès 2016.	A l'étude
2	Formation	2.11	Encaissement d'un dépôt consigné de CHF 150 par élève pour payer les dégâts causés par certains d'entre eux	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-5'000	Faisabilité à étudier pour limiter les dégâts au mobilier et au matériel	Abandonné à ce stade en raison des frais administratifs générés par cette mesure
2	Formation	2.12	Economies liées aux départs à la retraites dans le corps enseignant	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-117'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel à examiner sur la base du turn over dans le personnel enseignant. Prise en compte du différentiel sur la base des salaires 2014	Mise en œuvre, même si le nombre de départs à la retraite ne permet pas d'atteindre l'objectif visé
2	Formation	2.14	Mise en place de l'horaire continu à La Fontenelle : tous les cours recommencent à 13h00.	Structurelle	CG	Education, jeunesse et sports	2015	A déterminer	Suppression des courses spéciales et transporteurs privés à midi pour La Fontenelle. Mise en place 2015 au plus tôt. Toutefois, doit être contrebalancé par les coûts de mise en place d'une prise en charge de tous les élèves de la Fontenelle à midi	A l'étude dans le cadre de la mise en place de la rénovation des filières. En lien avec les réflexions sur les transports de midi prévue pour le budget 2016.
2	Formation	2.15	Scolarisation des élèves souhaitant bénéficier de l'accueil parascolaire là où il y a des structures	Structurelle	CG	Education, jeunesse et sports	2014	A déterminer	Utiliser au maximum nos structures, meilleur taux d'occupation, structures plus grandes, transport à charge des parents	Abandonnée, car impossible à gérer sur le plan organisationnel
2	Formation	2.16	Revoir les lieux de scolarisation des élèves de la montagne en fonction des distances et de la pertinence des tournées	Structurelle	CG	Education, jeunesse et sports	2014	A déterminer	Déplacement des élèves en cours de scolarité. Mesure étudiée début 2014 pour entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2014-2015	Mis en œuvre dès 2014, intégré au budget 2015

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
2	Formation	2.17	Suppression des journées de ski aux cycles 2 et 3	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2014	environ 50'000	Mesure à inscrire dans une réflexion d'ensemble à plus long terme, à mener également avec les acteurs vaudruziens du tourisme sur les activités réalisées dans le cadre de l'école, en y intégrant également la problématique des camps de ski	A reprendre dans le cadre du budget 2016, une fois les objectifs du programme d'assainissement de l'Etat connus.
2	Formation	2.18	Réduction du nombre de leçons de piscine par classe	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2016	A déterminer	A évaluer en tenant compte également de la diminution des transports	A reprendre dans le cadre du budget 2016, une fois les objectifs du programme d'assainissement de l'Etat connus.
2	Formation	2.19	Ouverture des réseaux informatiques aux PC privés, fin du monopole DELL	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2017	A déterminer	Evaluer avec l'Etat et le CEG la possibilité d'acheter des PC ou tablettes moins chers et diminution des coûts de maintenance (CHF 300 par PC !)	A étudier, en partenariat avec le Service de l'enseignement obligatoire et à reprendre dans le cadre du programme d'assainissement de l'Etat
2	Formation	2.20	Suppression des ressorts scolaires Valangin-Boudevilliers et Le Pâquier-Dombresson	Structurelle	CG	Education, jeunesse et sports	2017	A déterminer	Cette restructuration pourrait réduire les transports entre les villages mais elle aurait pour corollaire un coût supplémentaire pour l'appui octroyé aux degrés multiples. L'efficacité de cette proposition doit donc être clairement démontrée	A étudier
2	Formation	2.21	Rapatriement des élèves de l'EORÉN au sein du CSVR	Structurelle	CG	Education, jeunesse et sports	2018	A déterminer	Les coûts de sortie sont estimés à environ CHF 277'000 pour FVS et Savagnier, et CHF 72'000 pour Montmollin. Pour ce dernier village, étudier les coûts de déplacement d'élèves par rapport à l'augmentation des coûts d'écolages sur l'Eorén	A l'étude
2	Formation	2.22	Croissance de la masse salariale fixée à 0,5% en remplacement des hautes-paies	Structurelle	Etat	Institutions, développement économique, personnel et finances	2015	A déterminer	Mise en œuvre par le Conseil d'Etat pour le personnel enseignant effective dès 2015	Mis en œuvre

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.01	Optimisation des charges d'entretien du matériel de sport des salles de gymnastiques	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2017	-15'000	Meilleure utilisation du matériel. Sur la base des expériences réalisées à l'avenir et d'une meilleure connaissance de nos infrastructures, il sera possible de mieux chiffrer les économies possibles. Une amélioration et une optimisations peuvent être attendues dès 2015.	A étudier
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.02	Réduction des achats de livres, meilleure gestion des bibliothèques communales, synergies avec les bibliothèques scolaires et le bibliobus	Structurelle	CC	Mobilités, développement territorial et culture	2016	-10'000	Réorganisation des bibliothèques permettant des gains d'efficacité et des collaborations accrues, notamment avec le Bibliobus	A reprendre dans le cadre du budget 2016, une fois les objectifs du programme d'assainissement de l'Etat connus.
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.03	Ouverture d'un camping à Engollon, amélioration de la rentabilité de la piscine; amélioration de la rentabilité de la buvette	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2017	A déterminer	Amélioration de l'offre touristique et meilleure mise en valeur de celle-ci. Une étude des infrastructures sportives sera réalisée en 2014. Celle-ci nous donnera une photo de la situation d'Engollon. Il faudra également tenir compte des remarques des groupes de travail "une commune en construction". La question des baux à loyer signés à Engollon dans le cadre du remaniement parcellaire doit faire l'objet d'un examen attentif.	A étudier, dans le cadre de la révision du PAL et des réseaux d'acteurs
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.04	Etudier la possibilité de vendre ou de louer des infrastructures, des églises ou des temples inutilisés ou sous-utilisés	Structurelle	CG	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2016	A déterminer	Etudier le taux d'occupation des lieux concernés avec les utilisateurs actuels et examiner les possibilités de réaffectation, de locations ou de ventes à des tiers	Mesure prévue dans le cadre de la réorganisation de la gestion du patrimoine
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.05	Economie liée aux départs à la retraite dans le domaine des bibliothèques	Structurelle	CC	Mobilités, développement territorial et culture	2016	-4'700	Proposition à l'appui du budget prévisionnel	A l'étude
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.06	Economies de 15% dans les parcs publics de charges liées aux synergies de la fusion	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2016	A déterminer	Proposition à l'appui du budget prévisionnel	A l'étude

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.07	Economies dans les piscines de CHF 7'000 et participation de Valangin de CHF 9'300	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2016	-16'300	Proposition à l'appui du budget prévisionnel	En cours
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.08	Harmonisation et coordination des activités culturelles	Structurelle	CC	Mobilités, développement territorial et culture	2016	-10'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel. Une harmonisation et coordination des activités culturelles devra être étudiée en 2014 pour une mise en application dès 2015. Il en va de même pour le subventionnement des activités sportives	A étudier
4	Santé	4.01	Réorganisation du 144 et réduction du nombre d'ambulances	Structurelle	Etat	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	-120'000	Meilleure prise en charge des patients, donc réduction des départs d'ambulances, transfert partiel de charges à l'Etat. La mise en œuvre dépend de la votation du 24 novembre 2013	A l'étude, dans le cadre de la réorganisation des soins préhospitaliers. Vu la mutualisation des coûts, le mesure proposée ne permettra pas d'atteindre immédiatement les effets escomptés
5	Sécurité sociale	5.01	Nouvelle répartition de la facture sociale entre l'Etat et les communes; premières réformes entreprises dans le cadre du projet ACCORD	Structurelle	Etat	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	A évaluer	Meilleure maîtrise de la facture sociale. Le dossier est suivi par la CDC-social et l'Etat	Mis en œuvre. A mettre en lien avec une croissance des charges limitée à 4% au lieu de 10%
5	Sécurité sociale	5.02	Fin de la mesure temporaire du Grand Conseil reportant sur les communes la part de subsides LAMAL versés aux bénéficiaires de l'aide sociale	Temporaire	Etat	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	-700'000	Cette mesure doit être mise en relation avec la mesure 5.01	Mis en œuvre, en lien avec la mesure 5.01
6	Travaux publics	6.01	Utilisation des crédits-cadre pour l'entretien "lourd" des routes communales	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2016	A déterminer	Mesure permettant de mieux trier ce qui appartient ou non à des investissements, selon le règlement du Conseil communal	A étudier au sein de la Commission des investissements, dans le cadre de la révision du plan financier et des tâches

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No. Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétenc	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
6 Travaux publics	6.02	Amélioration des synergies entre les domaines des eaux, de l'assainissement, de la conciergerie et des TP	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2015	-150'000	A synchroniser avec la réorganisation du dicastère des travaux publics, des eaux, de l'environnement et des forêts, effectuée en 2013	Mis en œuvre
6 Travaux publics	6.03	Installation de Moloks et de centres de tris dans les villages; mise en place d'une déchèterie unique pour la commune	Structurelle	CG	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2016	A déterminer	Exige un investissement préalable mais avec un retour rapide par une meilleure utilisation du personnel de la voirie et une meilleure valorisation des déchets. Un sondage relatif à l'organisation des déchèteries sera réalisé lors du salon commercial de novembre. Un groupe de travail a été constitué à cet effet	En cours d'étude, dans le cadre de la réorganisation de la gestion des déchets
6 Travaux publics	6.04	Ajustement des charges liés à la fusion: diminution de 15% pour l'entretien des routes et de 5% pour le déneigement	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2014	A déterminer	Proposition à l'appui du budget prévisionnel qui va de pair avec une limitation des passages et des salages dans les rues à plat et une analyse approfondie de la reprise des routes privées au domaine public	Mesure remplacée par les crédits-cadres. A étudier au sein de la Commission des investissements, lors de la révision du plan financier et des tâches
6 Travaux publics	6.05	Economies liées aux départs à la retraite dans les TP	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2014	-237'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel. Une personne est partie à la retraite fin 2012. Vu l'étendue du territoire, l'engagement d'une personne supplémentaire a été nécessaire	Mesure remplacée par les synergies créées entre les domaines de l'assainissement, des eaux notables et des TP
6 Travaux publics	6.06	Facturation systématique, voire augmentation du tarif au prix coûtant, du déneigement fait par la commune pour des privés	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2016	-5'000	Seulement quelques gérances sont concernées actuellement. Les privés font souvent appel à des agriculteurs. Vu le manque d'effectifs et de moyens (pas de véhicule), la priorité est déjà mise sur les routes communales	A reprendre ultérieurement
7 Aménagement du territoire	7.01	Augmentation des émoluments facturés par l'administration du développement territorial	Structurelle	CC	Mobilités, développement territorial et culture	2015	A déterminer	La suppression du plafond fixé à CHF 1'000.-- engendrerait des recettes complémentaires. Rubrique impactée : 7900.421000. Délai de mise en œuvre : 2015-2016	A l'étude

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
7	Aménagement du territoire	7.02	Economies d'échelles dans le secteur de l'urbanisme (suppression des commissions)	Structurelle	CC	Mobilités, développement territorial et culture	2014	-16'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel qui ne peut pas être mise en œuvre. Il est de toute manière prévu de créer un organe pour remplacer les anciennes commissions d'urbanisme	Abandonné
7	Gestion des déchets	7.03	Amélioration du prix de vente des déchets triés, réorganisation du ramassage et du tri des déchets	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2014	A déterminer	Meilleure protection de l'environnement et meilleure valorisation des déchets	Mis en œuvre
8	Sylviculture	8.01	Analyse de la rentabilité du domaine forestier; amélioration de la rentabilité de l'équipe forestière	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2016	A déterminer	La rentabilité du secteur forestier pourrait être amélioré par des projets à même de mieux valoriser nos ressources, comme le chauffage à distance. Cette question est à mettre en relation avec les prestations et l'organisation du service forestier	A étudier. Partiellement mis en œuvre avec la prochaine mise en service du CAD Cernier-Fontainemelon
8	Sylviculture	8.02	Diminution des infrastructures en forêt	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2016	A déterminer	Il s'agit d'examiner si le service forestier doit ou non assumer la gestion et le suivi des infrastructures forestières ou si cette tâche ne peut pas être déléguée à d'autres partenaires	A étudier
8	Sylviculture	8.03	Non-remplacement d'un forestier de cantonnement partant à la retraite; réorganisation du secteur forestier	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2015	-130'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel	Mesure abandonnée mais à réactiver une fois connue les conséquences du programme d'assainissement de l'Etat
9	Finances et impôt	9.01	Utilisation des crédits-cadre pour l'entretien des immeubles du patrimoine (financier)	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2016	-50'000	Réduction du compte de financement et prise en charge par le compte des investissements	Mesure prévue dans la réorganisation de la gérance du patrimoine et dans le PFT 2016-2020
9	Finances et impôt	9.02	Augmentation des fermages agricoles aux maximum légal	Structurelle	CG	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2016	A déterminer	Introduction à envisager lors des changements de baux. A coordonner éventuellement avec le Service de l'agriculture	Mesure à reprendre dans le cadre de l'optimisation du rendement du patrimoine

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
9	Finances et impôt	9.03	Introduction accélérée du nouveau logiciel comptable, ABACUS	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	-50'000	Gains de productivité et meilleure gestion financière pour l'ensemble des dicastères. Il a été renoncé au financement par la réserve affectée	En cours. Dès 2015, mise en place d'ABACUS pour la gestion des salaires; en 2016, mise en place d'ABAIMMO pour le patrimoine immobilier
9	Finances et impôt	9.04	Organisation du contentieux, meilleur suivi des débiteurs et suspension des prestations non obligatoires aux mauvais payeurs	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2013	-150'000	Crédibilité de la commune en matière d'encaissement. La société Debitors a été mandatée pour le recouvrement forcé des factures communales. Une collaboration est en train d'être mise en place pour les dossiers fiscaux et les gros débiteurs.	En cours.
9	Finances et impôt	9.05	Réforme de la péréquation financière intercommunale	Structurelle	Etat	Institutions, développement économique, personnel et finances	2015	-1'200'000	Abandon de la pénalité liée au coefficient fiscal, prise en compte de charges structurelles impactant la commune et meilleure répartition des ressources. Dossier coordonner avec l'ACN et l'Etat	Partiellement mis en œuvre. La réforme de la péréquation des ressources doit être traitée par le Grand Conseil au début 2015
9	Finances et impôt	9.06	Mise en vente d'anciennes fermes appartenant à la commune	Structurelle	CG	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	A déterminer	Abandon de charges d'intérêts, réduction de la dette, abandon de frais d'entretien. Attention, ces diminutions sont à mettre en relation avec la perte de lover	Mesure prévue dans le cadre de la réorganisation de la gérance du patrimoine
9	Finances et impôt	9.07	Nouvelle répartition du produit des impôts selon variante 11 proposée par le Conseil d'Etat	Structurelle	Etat	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	-3'500'000	Meilleure prévisibilité des recettes fiscales, mais plus forte dépendance du produit de l'IPP. Impact envisageable dès 2014	Mis partiellement en œuvre depuis 2014. Fin de la phase transitoire en 2017, prise en compte dans la PFT
9	Finances et impôt	9.08	Optimisation énergétique des bâtiments	Structurelle	CG	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	-20'000	Exemplarité de la commune par rapport aux particuliers	Mesure prévue dans le cadre de la réorganisation de la gérance du patrimoine
9	Finances et impôt	9.09	Economie d'énergies générales dans tous les domaines (ampoules, chauffage, essence, etc.)	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	-5'000	Exemplarité de la commune par rapport aux particuliers. L'économie peut être encore largement supérieure en fixant des limites de température dans les locaux selon leur nature et utilisation, ceci avant 2015	A étudier

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
9	Finances et impôt	9.10	Réduction des achats de mobilier dans l'administration	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2013	-20'000	Effet pris en compte dans le B2014	Mis en œuvre
9	Finances et impôt	9.11	Etablissement d'un catalogue des subventions versées par la commune, étude d'opportunité et maintien ou non de la subvention sur la base d'une contrat	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2015	A déterminer	Mise en place de règles de subventionnement et de gouvernance. Création de partenariats	Projet de directive du dicastère des finances en cours de consultation au sein de l'administration communale.
9	Finances et impôt	9.12	Amélioration du rendement du patrimoine financier	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	A déterminer	A faire lors de changement de locataire compte tenu du taux d'occupation de notre patrimoine proche des 100%	Mesure prévue dans le cadre de la réorganisation de la gérance du patrimoine
9	Finances et impôt	9.13	Rendement amélioré des locations du patrimoine administratif inutilisé par la commune	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2016	A déterminer	A prévoir au cas par cas lors de nouvelles demandes. Le rendement est toujours maximisé depuis le début de la nouvelle commune selon les possibilités offertes par la législation en vigueur	Mesure prévue dans le cadre de la réorganisation de la gérance du patrimoine
9	Finances et impôt	9.14	Réduction de la charge d'intérêts suite au remboursement d'emprunts	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2013	-390'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel. Partiellement réalisé compte tenu de la restructuration des emprunts de la commune	En cours
9	Finances et impôt	9.15	Ajustement des coûts administratifs en relation avec la gestion des immeubles administratifs	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	-7'412	Proposition à l'appui du budget prévisionnel	Mesure prévue dans le cadre de la réorganisation de la gérance du patrimoine
9	Finances et impôt	9.16	Diminution du prix de l'énergie	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	-11'000	Opportunité offerte par la libéralisation du marché de l'électricité. Signature d'un contrat 2014-2016 avec Groupe E SA pour le Centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane	Mis en œuvre

Mesures de consolidation financière

(Annexe 3 à la PFT 2016-2020)

Etat au: 27.11.2014

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
9	Finances et impôt	9.17	Mise en place d'une commission des investissements	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	A évaluer	Création d'une commission chargée d'assurer la planification et le suivi des investissements, afin d'optimiser les tranches à payer durant l'année en cours et de réduire le recours aux emprunts à court terme	Mis en œuvre
9	Finances et impôts	9.18	Constitution et mise en place d'une commission des achats	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	A évaluer	Création d'une commission chargée de coordonner la mise en œuvre d'une politique d'achats à l'échelle de la commune. Cette commission devra notamment veiller à ce que les achats effectués par les dicastères ou de manière centralisée par la commune satisfassent aux objectifs du développement durable, aux critères de la législation en matière de marchés publics et d'efficience	Mis en œuvre



**Association des communes
neuchâteloises**

Présidence

Secrétariat
c/o M.-Cl. Zimmerli
Chemin des Tires 40
2034 Peseux

Conseil d'Etat
Château
2001 Neuchâtel

Réf. : «MCZ/yd»

La Chaux-de-Fonds, le 12 novembre 2014

**Participation des communes neuchâteloises à l'assainissement des finances
cantonales**

Monsieur le président,
Madame la conseillère d'Etat,
Messieurs les conseillers d'Etat,

Notre association a récemment pris connaissance de la volonté du Conseil d'Etat d'établir un programme de participation des communes à l'assainissement des finances cantonales à hauteur de CHF 30 à 40 millions dès 2016.

Cette question a par ailleurs été abordée très directement avec la Conférence des directeurs communaux – Finances (ci-après CDC-Finances) par le chef du Département des finances et de la santé le 8 septembre dernier, qu'il a conviée à participer, dès janvier 2015, à un groupe de travail Etat-communes sur ce thème.

Dans son courrier du 1^{er} octobre dernier adressé à votre Autorité, la CDC-Finances saluait votre volonté de privilégier un processus de concertation au principe du report de charges sur les communes neuchâteloises adopté ces dernières années. Elle s'étonnait toutefois de la démarche, avant même que l'effort cantonal attendu en matière de réformes d'envergure ne soit connu. Elle se faisait également la porte-parole de notre association et des communes neuchâteloises pour s'opposer à un processus qui aboutirait à un simple transfert de charges du canton sur les communes. Elle confirmait en revanche être prête à s'engager dans une réflexion de fond sur une simplification des normes, des lois et des règlements en vigueur dans plusieurs domaines d'activités dont les compétences et les charges sont partagées par l'Etat et les communes, compte tenu du potentiel d'économies pour les finances cantonales et communales.

Depuis, notre comité a été saisi de plusieurs dossiers politiques tels que les objectifs en matière d'accueil extrascolaire, ainsi que les consultations cantonales en cours, notamment celles relatives à la santé scolaire et à la planification médico-sociale.

Or, alors même que le dialogue Etat-communes susmentionné n'a pas encore été entamé, notre Comité ne peut que constater les importantes contradictions entre les injonctions financières données par le Grand Conseil, les efforts financiers attendus des communes, à l'instar des projets précités, et les nouvelles charges structurelles et durables qui en résultent pour les collectivités publiques. Notre association considère que les dossiers politiques actuellement en discussion au niveau cantonal doivent désormais être mis en lien avec les objectifs d'assainissement des finances cantonales fixés par le Grand Conseil. Il apparaît ainsi urgent de mener une **appréciation politique d'ensemble**, comme préalable à toute nouvelle modification de la législation et de la réglementation.

Aussi, le Comité de notre association relève-t-il l'urgente nécessité de conduire des réflexions de fond entre l'Etat et les communes dans le cadre du processus proposé par le Conseil d'Etat, processus pour lequel il a déjà annoncé la disponibilité de sa CDC-Finances, dans le but de répondre au mandat confié par le Grand Conseil.

Par souci de cohérence dans le discours et l'action politiques, le Comité de l'ACN estime qu'il est impératif de privilégier une vision d'ensemble et d'y intégrer vos intentions. La réalisation d'objectifs et la mise en œuvre de projets au coup par coup risqueraient en effet d'aller dans un sens opposé à la finalité poursuivie.

C'est pourquoi, animé par la volonté de trouver une issue partenariale favorable à l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises et à nos concitoyens, notre Comité prie votre Autorité de bien vouloir surseoir, avec effet immédiat, à la mise en œuvre de nouveaux projets de loi ou de règlements, dont les objectifs entraîneraient une aggravation des charges actuelles ou des charges structurelles nouvelles, dans les domaines de compétence partagée entre l'Etat et les communes, ceci jusqu'à l'aboutissement du processus de travail prochainement initié entre le canton et les communes neuchâteloises.

Notre Comité ou la CDC-Finances sont également disposés à rencontrer les commissions de gestion et des finances du Grand Conseil, afin d'expliquer la position des communes et de manifester concrètement leur volonté d'œuvrer en partenariat avec votre Autorité pour répondre aux objectifs d'assainissement visés par le législatif cantonal.

En vous remerciant par avance d'accueillir notre requête avec bienveillance, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Madame la conseillère d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, à l'expression de notre haute considération.



Y. Decnaeck,
président



M.-Cl. Zimmerli,
secrétaire

Copie pour information

- Députés et députés-suppléants au Grand Conseil
- Comité ACN
- Présidents des Conférences des directeurs communaux ACN
- Conférence des directeurs communaux (CDC) – Finances
- Communes neuchâteloises